

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Quatorzième session

Paris, 11-14 juin 1990

Salle XVI

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : ACTIVITES PROMOTIONNELLES

Comme pour les précédentes réunions du Bureau, ce document ne présente que les réalisations ou événements nouveaux survenus depuis la session du Comité. Pour plus de détails, notamment sur le matériel de promotion disponible, les membres du Bureau voudront bien se référer au document SC-89/CONF.004/6 présenté au Comité à sa treizième session.

I. REALISATION DE MATERIEL D'INFORMATION OU DE PROMOTION

1. Dépliant-Affiche

Une version mise à jour a été réalisée en anglais, arabe, espagnol et français; elle est à la disposition des membres du Bureau: ce dépliant a également été produit en allemand par la Commission nationale de la République fédérale d'Allemagne avec l'aide du Secrétariat. Le dépliant sera, comme les années précédentes, largement diffusé par le Secrétariat. Au niveau national, il est souhaitable que les Etats parties en assurent une diffusion, notamment sur les sites du patrimoine mondial. L'Australie et les Etats-Unis en ont acquis une certaine quantité dans ce but.

2. Agenda sur le patrimoine mondial

L'agenda pour 1991 est en cours de préparation. Compte-tenu des bons résultats des ventes de l'année dernière, il sera produit en 11 000 exemplaires (au lieu de 9 000).

3. Reportages sur des sites du patrimoine mondial

L'Office d'information du public, qui réalise des reportages sur des projets de l'Unesco pour les réseaux de télévision des pays en développement, a décidé de mettre l'accent sur des sites du patrimoine mondial; cette année, une équipe ira tourner au Mali et au Sénégal. Ces reportages recevront un soutien symbolique du Fonds du patrimoine.

4. Série de films "Les Merveilles du Monde"

Les six premiers films cette série, intitulée désormais La Terre en Héritage, sont prêts. Ils portent sur les sites suivants: Sana'a, Barcelone (Gaudi), Florence, Gorée, Dubrovnik et

Budapest. On rappellera qu'il s'agit d'une production réalisée par une compagnie privée en collaboration avec l'Office d'Information du Public de l'Unesco, et que ce projet ne reçoit pas de soutien financier du Fonds du patrimoine mondial. La Société de production négocie directement avec des réseaux de télévision, dont plusieurs se sont déjà montrés intéressés. Toutefois, la série ne sera vendue et distribuée qu'une fois les premiers 26 films réalisés.

5. Série de films en co-production avec la compagnie Transtel (RFA)

La Compagnie Transtel a demandé à l'Unesco d'envisager de poursuivre la co-production de cette série sur les sites du patrimoine mondial après 1990.

Le Secrétariat a insisté sur la question de la distribution et demandé à Transtel de fournir un rapport détaillé sur la diffusion effective des films déjà réalisés et sur les possibilités de vente en vidéo-cassettes sur les circuits privés (autres que les télévisions). La décision sur la suite de notre coopération avec Transtel ne devrait être prise qu'une fois ce rapport fourni.

6. Certificat du patrimoine mondial

Le certificat a été adressé à l'Espagne et à la République fédérale d'Allemagne qui en avaient fait la demande.

7. Série pour les adolescents

Les douze premiers volumes de cette série en espagnol sont parus; la version française, dont six premiers volumes ont déjà été publiés, a été lancée avec la maison d'édition Bordas et a fait l'objet en France d'une large publicité.

La rapidité de production de cette série n'est pas sans risque et plusieurs erreurs dans les textes ou les illustrations ont malheureusement été relevées. Ces erreurs sont dues à un contrôle insuffisant du travail des auteurs choisis par l'éditeur espagnol. Pour améliorer la qualité de cette série dans l'avenir, le Secrétariat a demandé que lui soient fournis textes et illustrations dans les délais suffisants pour permettre un contrôle plus rigoureux du contenu avant la parution des ouvrages.

8. "Grand livre du patrimoine mondial"

Le contrat de cette publication avec les maisons d'édition Hachette pour le français et INCAFO pour l'espagnol est sur le point d'être signé. La mise au point des textes par le Secrétariat est en cours.

9. Projet de publication en Australie

Le Secrétariat a été informé d'un projet de livre sur le patrimoine mondial qui sera réalisé par un éditeur australien. Il s'agit d'une initiative privée, sans soutien financier de l'Unesco, mais pour laquelle la maison d'édition se propose de reverser 5% du prix de vente au Fonds du patrimoine. Cette publication n'engagera pas l'Unesco mais le Secrétariat aura néanmoins un droit de regard sur la maquette finale avant la publication.

II. DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

A sa treizième session, le Comité a été saisi de la question de la publication d'un bulletin spécifique pour la Convention: il a demandé au Secrétariat d'étudier cette question plus en détail, tout en recherchant une meilleure utilisation des canaux existants, et en particulier du Courrier de l'Unesco.

Comme suite à cette décision, le Secrétariat a mis au point avec les responsables du Courrier une formule qui devrait commencer en août prochain: chaque numéro (mensuel) comportera quatre pages détachables qui se présenteront comme un reportage sur un site du patrimoine mondial ou une Campagne internationale de sauvegarde. Ces pages devraient à la fois montrer l'intérêt du site et expliquer les problèmes particuliers qui peuvent s'y poser. La rédaction du Courrier prépare un premier dossier, en étroite collaboration avec le Secrétariat. Le Fonds du patrimoine mondial contribuera au coût de réalisation de ces quatre pages. Des nouvelles de la Convention devraient également paraître régulièrement dans le Courrier.

Parallèlement, le Secrétariat a chargé un spécialiste de la communication de réaliser l'étude demandée par le Comité sur les possibilités de lancement d'une revue spécifique sur la Convention, qui devrait bénéficier d'un financement extérieur. La Banque espagnole de crédit semble intéressée par le projet et serait prête à assurer ce financement pour une durée qui reste à déterminer.

III. ACTIVITES DE PROMOTION MENEES PAR LES ETATS

1. Expositions organisées avec le concours du Secrétariat

Une des expositions photographiques a été achetée par la Commission nationale australienne qui la fera circuler dans ce pays.

Une autre exposition a été confiée à leur demande aux responsables de la version en langue flamande du Courrier de l'Unesco; elle sera utilisée dans le cadre d'une série d'activités sur l'Unesco lancées dans des centres culturels et des écoles.

Des panneaux photographiques ont été montrés au stand de l'Unesco à Cannes (France) pendant le festival international du film.

Le Secrétariat a également apporté une aide à l'Union latine pour l'organisation d'une semaine culturelle péruvienne qui s'est tenue à Genève et au cours de laquelle une exposition sur le patrimoine mondial et les sites péruviens inscrits sur la Liste a été organisée au Palais des Nations.

Une exposition sera organisée pendant tout l'été au Centre international d'art mural de Saint-Savin (France).

Enfin, le Secrétariat a envoyé à Osaka, au Japon, une exposition photographique qui sera montrée dans le pavillon des Nations Unies au sein de la foire internationale sur le thème des jardins et plantes d'agrément, à laquelle sont attendus 25 millions de visiteurs (d'avril à septembre 1990).

2. Préparation d'une exposition à Québec sur les villes du patrimoine mondial.

Le Musée de la Civilisation de Québec prépare une grande exposition sur le thème des villes du patrimoine mondial, qui sera présentée au grand public à partir de juin 1991 à l'occasion du Colloque international des villes du patrimoine mondial. Le Secrétariat fournit son concours à la mise au point conceptuelle et à la recherche de l'iconographie pour cette exposition, dont une partie devrait être conçue comme itinérante et confiée à l'Unesco pour sa circulation future.

2. Cérémonies destinées à commémorer l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial

Des cérémonies de pose de plaque sont en préparation en France, à Chambord et à Saint-Savin.